



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE SAINT-VRAIN

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.04

### SEANCE DU 6 FEVRIER 2025

#### FONDS VERT 2025 : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (Adjoints au Maire), M. Philippe CHARPILLET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

#### ABSENTS REPRESENTES:

Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme FOURNILLON  
Mme Véronique DORE RENOUST donne pouvoir à Mme CORDIER  
M. Ahmed TIGHIOUARET donne pouvoir à M. MOREAU  
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à Mme GUAJARDO-FILIPPI  
Mme Morgane BENOIST donne pouvoir à M. FERNANDES  
Mme Emilie SAYAG donne pouvoir à M. LANGLET

#### ABSENTS :

Mme Nadine WILLEMET  
Mme Valérie CHAILLIE  
Mme Elodie FLANDRIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur FOUCHER est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	14
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	20
DATE DE LA CONVOCATION	:	31 janvier 2025

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com

## FONDS VERT 2025 : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que, parallèlement à la déclinaison des contrats conclus avec l'Etat, les priorités thématiques, pour le Fonds Vert 2025, sont les suivantes :

- Axe 1 : Performance environnementale : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets et Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique : Renaturation des villes et des villages, Ingénierie et Renforcement des aides apportées par les PAPI et appui financier aux collectivités, gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI
- Axe 3 : Amélioration du cadre de vie : Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE), Recyclage foncier et Développement du covoiturage

**CONSIDERANT** qu'il apparaît nécessaire de solliciter l'Etat pour accompagner financièrement la commune dans la mise en œuvre des mesures les plus urgentes, et les plus rapides, en termes de rénovation énergétique :

- Changement des luminaires pour mise en place d'équipement de basse consommation (relamping) : 24 834.53 € HT
- La pose de films anti chaleur (écoles et salle Jean-Loup Chrétien) : 21 100 € HT
- Installation d'équipements de régulation (thermostats, horloge ...) sur l'ensemble des appareils de chauffage des bâtiments communaux : 7 863.97 € HT

**CONSIDERANT** que le plan de financement du projet est le suivant :

- Coût global du projet : 53 798.50 € HT ;
- Fond Vert 2025 : 27 658.95 €
- Budget participatif de la Région : 10 000 €
- Reste à charge communal : 16 139.55 € HT

Sur proposition de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal,**

**CONTRE (1) :** Mme Emilie SAYAG (pouvoir à M. Louis LANGLET)

**POUR (19) :** Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, Mme Michèle CHARREYRE (pouvoir à Mme Anne-Marie FOURNILLON), Mme Véronique DORE RENOUST (pouvoir à Mme Corinne CORDIER), M. Ahmed TIGHIOUARET (pouvoir à M. David MOREAU), M. Philippe CHARPILLET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT (pouvoir à Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI), M. Lionel BRULE, Mme Morgane BENOIST (pouvoir à M. José FERNANDES), M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER (Conseillers municipaux).

➤ **APPROUVE** le projet de mesures de rénovation énergétique des bâtiments communaux, et de solliciter, auprès de l'État, une aide financière au titre du Fonds  
REÇU EN PRÉFECTURE  
le 14/02/2025  
Application agréée E-legalite.com

Vert - année 2025 ou tout dispositif susceptible d'accompagner financièrement la commune de Saint-Vrain.

- **DEMANDE** une subvention d'un montant total de 27 658.95 € calculé au taux de 51.41 % sur un coût prévisionnel de 53 798,50 € HT pour lesdits travaux.
- **APPROUVE** le plan de financement et le calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération.
- **MENTIONNE** que les opérations peuvent débuter au plus tôt à compter de la date de l'accusé réception de dépôt dudit dossier sur la plateforme « démarches simplifiées » sans perdre le bénéfice d'une éventuelle participation financière,
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif.

Fait à Saint-Vrain, le 6 février 2025

**Le Maire,**

**Corinne CORDIER**

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le : .....

- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219105798-20250206-DE2025\_579\_